



Création ME Choix du domaine

Par Emmanuel DURAY

Bonjour,

Je réfléchis à créer mon auto-entreprise et j'ai des questions quant à l'activité. Je suis menuisier de métier, 35 ans d'expérience, très bricoleur, je touche plus ou moins à tous les corps de métier.

Je vois l'activité nommée "Homme toute main" avec les conditions suivantes :

- Petit bricolage
- Intervention de moins de 2 heures

Les infos que je trouve disent : "Les activités réglementées nécessitent l'obtention d'un diplôme dans le domaine exercé, ou de justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum. Lorsqu'un auto-entrepreneur intervient comme multiservices, il ne peut en aucun cas proposer d'activité réglementée à ses clients."

J'ai besoin davantage d'explication...

Je suis expérimenté et diplômé, est ce que, avec ce domaine "Homme de toute main", je peux proposer des activités réglementées ?

Si oui, les travaux sont forcément plus long, donc est ce que je peux aller au delà de 2h d'interventions ?

Je vous remercie du temps que vous prendrez pour répondre à mes interrogations.

Bien cordialement,